

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



LABEL E.F.F : CHECK !

Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS



Le club A.A.C.S de Cheny s'est vu remettre le label « E.F.F » le samedi 23 novembre 2019 dans la salle des fêtes du village, en présence de différents élus.

Pages 5 & 6

Partenaires



Sommaire

Informations	Pages 1 à 3
Actualités	Pages 4 à 8
Procès-Verbaux	Pages 9 à 29



Votre **Guide de Formation** est enfin disponible ! Vous retrouverez de nombreuses renseignements utiles sur les formations Educateurs - Entraîneurs - Dirigeants et Arbitres pilotées par l'IR2F, en collaboration avec les Districts.

PRÊTS À RELEVER LE DÉFI ?



On vous surnomme « l'encyclopédie du football », mais l'êtes-vous également en matière d'Arbitrage ? Interactif et ludique, le Pôle « Tous Jeux d'Apprentissage » (TJA) de l'Equipe Technique Régionale Arbitrage propose, à tous les licenciés et passionnés de ballon rond, un petit quizz pour tester ses connaissances réglementaires sur la fonction d'officiel.

Que vous soyez joueurs, éducateurs, dirigeants, parents, supporters, arbitres ou simple curieux, ce défi est fait pour vous ! Cinq questions illustrées par des schémas ou des vidéos vous permettront de tester vos connaissances sur des points bien précis de l'arbitrage.

Pas besoin d'attendre un corrigé interminable. Des réponses, des explications et une note tombent immédiatement à l'issue de votre test. Qui sera donc le roi du sifflet ? Ou qui devra encore bucher les lois du jeu avant de retenter sa chance ?

Pour une « mise en bouche », le Pôle T.J.A vous propose de vous plonger dans la règle du Hors-Jeu. D'autres petits tests comme celui-ci vous seront proposés tout au long de cette saison 2019-2020.

Vous êtes prêts à tenter l'aventure ?

TEST 1 - LE HORS-JEU

ENGAGEMENTS COUPE DE L'YONNE FUTSAL SÉNIORS

Les engagements pour la Coupe de l'Yonne Futsal pour les Séniors sont ouverts jusqu'au 5 décembre 2019. Vous pouvez vous inscrire dès à présent sur Footclubs.

Pour plus d'informations, merci de bien vouloir contacter Patricia au 03 58 43 00 60.



SUBVENTIONS : LES FORMULAIRES DISPONIBLES



Le Conseil Départemental (C.D) de l'Yonne a mis à votre disposition les [formulaires de demandes de subvention](#) relatives à l'année 2020. Ils sont à renvoyer avant le 15 décembre 2019.

Vous pouvez choisir l'une des trois ci-dessous :

- « Sport de masse »
- « Aide à l'investissement »
- « Aide exceptionnelles » ou « Soutien évènementiel ».

Pour plus d'informations, merci de contacter le Conseil Départemental via sports@yonne.fr ou au 03 86 72 87 80.

RÉAGIR FACE À UN CONFLIT



La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football organise le samedi 14 décembre prochain une formation destinée aux dirigeants : « Réagir face à un conflit ».

Organisée de 8h30 à 12h30 au siège du district de l'Yonne (10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie à AUXERRE), cette formation a pour objectifs d'aider les bénévoles, dirigeants, éducateurs, arbitres, salariés de clubs, à

comprendre les mécanismes en jeu dans les conflits, maîtriser ses émotions et savoir réagir en règle générale.

Le coût de cette formation est de 40 € (-25 € pour les licenciés grâce au bon de formation offert par la F.F.F et déduit automatiquement).

[Réagir face à un conflit](#)
[Fiche inscription](#)

CALENDRIER MODULES DE FORMATION Saison 2019-2020

Formations	Dép	Lieu	Dates et horaires	Volume Horaire
FORMATIONS MODULAIRES				
MODULE U7	89	PARON	Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U7	89	CHAMPSUR YONNE	Samedi 07 Mars 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U9	89	APPOIGNY	Samedi 19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U11	89	MIGENNES	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	JOIGNY	Samedi 19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	AVALLON	Samedi 29 Février et Samedi 07 Mars (8h30-18h30)	16H
MODULE U15	89	PARON	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U18	89	SENS	Lundi 11 Novembre et Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE SENIORS	89	CHAMPS SUR YONNE	Samedi 15 et Samedi 22 Février 2020 (8h30-18h30)	16H
CERTIFICATS FEDERAUX				
CERTIFICAT FEDERAL DE FOOTBALL 1				
CFF1	89	APPOIGNY	Du Lundi 27 au Jeudi 30 avril 2020 (8h30-18h30)	32H
CERTIFICAT FEDERAL DE FOOTBALL 4				
PROJET ASSOCIATIF	89	AUXERRE	Vendredi 20 et Samedi 21 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30-18h30)	16H
PROJET SPORTIF EDUCATIF	89	AUXERRE	Vendredi 24 et Samedi 25 Janvier 2020 (13h -21h et 8h30-18h30)	16H
MODULES SPECIFIQUES				
GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	89	AUXERRE	Vendredi 06 et Samedi 07 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30-18h30)	16H
GARDIEN DE BUT PERFECTIONNEMENT	21	DIJON	Vendredi 10 et Samedi 11 Avril 2020 (8h30-18h30)	16H
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	89			16H
MODULE ANIMATRICE	89	APPOIGNY	Samedi 16 Mai 2020 (8h30-18h30)	8H
CERTIFICATIONS				
CERTIFICATION 1-2-3-4	88	AUXERRE	Samedi 14 Décembre 2019 (8h30 - 19h)	8H
CERTIFICATION 1-2-3-4	89	AUXERRE	Mercredi 15 Avril 2020 (8h30 - 19h)	8H



DEUX ENGAGEMENTS POUR LE DISTRICT



Le District de l'Yonne de Football a accueilli pour la saison 2019/2020, deux jeunes services civiques. Lucas GUEREMY et Marlène TREMBLAY ont d'ores et déjà pris leurs marques au sein de l'association.

Tout d'abord Lucas, qui est arrivé le 15 octobre 2019, après avoir obtenu son baccalauréat STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant) et essayé un BTS

GPN (Gestion et Protection de la Nature) à Lyon qui ne lui a finalement pas plu, a postulé au district. Il a pour mission d'encourager et renforcer la mixité et la citoyenneté dans le football. Sous l'égide d'Éric FREMION, son tuteur, il travaille essentiellement en collaboration avec l'équipe technique (P.E.F., Football animation...). Ses missions prendront fin le 14 juin prochain.

Marlène a quant à elle rejoint l'équipe le 5 novembre dernier. Après l'obtention de son baccalauréat professionnel gestion et administration, elle se lance dans les vendanges, avant de signer un C.D.D au sein d'une enseigne commerciale de jouets à Auxerre. Au district, elle a sensiblement les mêmes missions que son jeune collègue (Foot à l'école, Féminisation...). Elle est cependant affectée au secrétariat, guidée par sa tutrice, Florence BRUNET jusqu'au 4 juillet 2020.

Tous deux ont su s'intégrer rapidement au sein de l'équipe. Lucas assure un travail rigoureux et Marlène accompli soigneusement toutes les demandes des élus et/ou salariés.

Marlène : « *je me plais au district, c'est agréable avec l'équipe, autant avec le personnel que les élus* ».

Lucas : « *J'adore ! Il y a une bonne ambiance* ».

Le District est satisfait de ces nouvelles collaborations.



LABEL EFF : CHECK !



Le club A.A.C.S de Cheny s'est vu remettre le label « E.F.F » le samedi 23 novembre 2019 dans la salle des fêtes du village, en présence de différents élus.

Les verts et blancs de Cheny peuvent désormais accrocher au sein de leur club house le diplôme du Label « École Féminine de Football » niveau bronze. Bien mérité, gage de sérieux et d'investissement, ce label octroyé pour trois saisons (2019-2020), récompense le travail mis en place par le club à destination des féminines. Christophe CAILLIET, Président du District a donc eu plaisir à remettre ce diplôme ainsi que de nombreuses dotations (ballons, équipements techniques, tablette...) devant les élus de la commune notamment Monsieur le Maire, Georges FRIEDRICH.

Le District de l'Yonne félicite le club pour cette distinction et le remercie pour son accueil.



DES BÉNÉVOLES RÉCOMPENSÉS PAR LA LIGUE

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté a organisé une soirée pour de nombreux bénévoles, récompensés selon le nombre d'années d'investissement, le samedi 23 novembre 2019 à DIJON.

En effet, c'est au Salon Club 98 du stade Gaston Gérard à DIJON que s'est déroulée cette belle soirée.... Les bénévoles ont pu, aux côtés de Daniel FONTENIAUD, Président de la Ligue et Christophe CAILLIET, Président du District de l'Yonne, recevoir un trophée et déguster l'apéritif dinatoire organisé par notre instance régionale tout en profitant de la rencontre Dijon FCO – Stade Rennais FC.



- **BROSSERON Claude** – FC Gâtinais – Médaille Ligue Or
- **CHATON Philippe** – Auxerre Stade – Challenge des Dirigeants
- **CHARRIEAU Tony** – Challenge des Dirigeants
- **CUNEAZ Gilbert** – US Varennes – Médaille F.F.F Vermeil
- **FONTAINE Catherine** – US Joigny – Médaille F.F.F Argent
- **FROMNOT Marc** – AS Serein – Médaille Ligue OR
- **GIL Hilario** – Médaille Ligue Argent
- **HUEL Pascal** – UF Tonnerrois – Bénévole du mois
- **LE RUEN Michel** – Sens FP - Challenge des Dirigeants
- **MANET Jean-Christophe** – Challenge des Dirigeants
- **MOULINIER Laurent** – UF Tonnerrois – Médaille Ligue Argent
- **OUMEDJKANE Anthony** – Médaille F.F.F Jeunesse Bénévole
- **PERLIN Isabelle** – Auxerre Stade – Challenge des Dirigeants
- **PICARD Héloïse** – Médaille Ligue Argent
- **SALMON Pascale** – Médaille Ligue Argent
- **TURPIN Bernard** – AJA – Médaille Ligue OR

Le District de l'Yonne est fier de ses bénévoles et les remercie encore...



PROCES - VERBAUX

SAMEDI 9 NOVEMBRE 2019 A AUXERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Présidence : M. Christophe CAILLIET

Invités :

- M. Jean MARCHAND, Conseiller Départemental et Président de la 5^{ème} Commission, représentant le Président Patrick GENDRAUD
- M. Pascal BOURGEOIS, Conseiller Départemental en charge des Sports
- M. Christian PERDU, représentant le Président de la Ligue de Bourgogne Franche Comté de Football Daniel FONTENIAUD
- M. Vincent NOLORGUES, Vice-Président de la Ligue de Football Amateur

Invité excusé :

- M. Patrice HENNEQUIN, Président du CDOS 89

Membres du Comité de Direction présents :

MME. Florence BRUNET, MM. Dominique AMARAL, Éric FREMION, Aurélien CHATON, Philippe GAUDIN, Stéphane MOREL, Jean MOUREY, Patrick SABATIER, Jean-Louis TRINQUESSE.

Membres du Comité de Direction excusés :

MM. Jérôme BRIFFAUX, Cédric PLEUX, Thierry RENAULT.

Assistent :

MMES. Audrey JANVIER, Patricia LANTELME (personnel administratif), MM. Bruno BILLOTTE, Guillaume PERLIN et François RODRIGUEZ (techniciens).

Clubs présents :

Ailant SP ; Appoigny ES ; Perrigny US ; Asquins – Montillot ; Auxerre Rosoirs ; AJ Auxerre ; Auxerre CG ; Auxerre Sp Citoyens ; Auxerre Stade ; Avallon FCO ; Bléneau ; Brienon FC ; US Cerisiers ; AS Chablis ; Champignelles ES ; Champigny AFC ; FC Champs ; CSP Charmoy ; US Charny ; E.C.N ; Chemilly AM ; AACS Cheny ; FC Chéu ; FC Chevannes ; FC Coulanges ; FC Fleury ; AS Gurgy ; ES Héry ; US Joigny ; Groupement Migennes Laroche ; Serein AS ; Magny ; Malay-le-Grand ; Serein HV ; Migennes ASUC ; Monéteau FC ; AS Montoise ; AJS Neuvy Sautour ; US Ravières ; Paron FC ; Pont Pers. ; Diges-Pourrain ; Saints ; Sens FP ; FC Gâtinais ; Sens FC ; Sens GJ ; Sens Jeunesse ; AS Sergines ; AS Saint Bris ; US Saint Denis les Sens ; Saint Fargeau SF ; Saint Florentin Portugais ; Saint Georges CAV ; FC Quarré ; FC Saint Julien ; Olympique Martinot ; Soucy-Thorigny ; Saint Sauveur ; Saint Valérien EESV ; UF Tonnerre ; US Toucy ; US Varennes ; AS Venoy ; Vergigny ; US Vermenton

Clubs représentés :

Arcy sur Cure ; Sens Eveil ; Saint Sérotin.

Clubs excusés :

Andryes JS ; Courson ASF ; Vinneuf Courlon.

Clubs absents :

Arces ; EA Auxerre ; Auxerre Foot ; Auxerre Aigles ; Auxerre Olympique ; Avallon AFM ; Bussy ; Champlost ; Senan FC ; ES Charbuy ; Charmoy Loisirs ; AS Châtel Censoir ; FC Châtel Censoir ; Chéroy ; Domats ; Druyes ; Egriselles ; Etais ; Etivey ; Flogny ; Fontaine-la-Gaillarde ; SC Gron Veron ; Guillon ; AS Laroche ; Lindry SC ; US Seignelay ; RC Sens ; Onze Saint Clément ; Saint Florentin ES ; Tanlay ; AS Villeneuve l'Archevêque ; Alliance Nord ; Villeneuve la Guyard ; Villeneuvevienne.

Après ouverture des bureaux de pointage (nombre de voix) :

Clubs présents et représentés..... 430 voix

Quorum : 265

Ouverture de l'assemblée générale par le Président Christophe CAILLIET à 9 h 30.

ALLOCUTION DE MONSIEUR JEAN MARCHAND

C'est Monsieur Jean MARCHAND, représentant le Président du Conseil Départemental Monsieur Patrick GENDRAUD, qui a souhaité la bienvenue aux clubs icaunais et rappelé l'importance du sport et la politique sportive de l'institution départementale.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 JUIN 2019 À FLEURY LA VALLÉE

Aucune remarque n'étant formulée, ni sur sa composition, ni sur sa rédaction, le procès-verbal de l'assemblée générale du 29 juin 2019 à FLEURY LA VALLEE est adopté à l'unanimité.

ALLOCUTION DE MONSIEUR CHRISTOPHE CAILLIET, PRÉSIDENT DU DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Monsieur Christophe CAILLIET, Président du District de l'Yonne de Football, a donné le coup d'envoi de cette Assemblée Générale, en remerciant les clubs présents et les personnalités présentes. Il a rappelé les faits marquants de ces derniers mois, notamment sur l'aspect organisationnel du match FRANCE - JAPON le 4 avril dernier de la sélection féminine à Auxerre. Le Président fait un rappel sur le nombre de licenciés au sein de notre District (en légère progression par rapport à la saison précédente), avec d'avantage de féminines ainsi qu'un retour sur le palmarès des différents clubs récompensés.

Le Président fait part également de l'importance des formations des éducateurs, dirigeants et arbitres, car il est important de structurer les clubs pour fidéliser les licenciés.

Petit focus sur les différents labels et le P.E.F.

Pour clôturer, le Président remercie les partenaires institutionnels et privés du District pour leur aide, et remercie les dirigeants des clubs pour leur investissement.

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SAISON 2018/2019

Le rapport d'activités de la saison 2018-2019 a été adopté à l'unanimité.

ALLOCUTION DE MONSIEUR DOMINIQUE AMARAL, TRÉSORIER DU DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Dominique AMARAL, trésorier du District, a pu présenter les comptes de la saison écoulée et rappeler ceux de la saison 2017-2018.

ALLOCUTION DE MONSIEUR BOULIC, EXPERT COMPTABLE

M. Claude BOULIC détaille à l'aide d'un diaporama les comptes de la saison 2018-2019 qui seront soumis à l'approbation des clubs.

ALLOCUTION DE MADAME RANVOIZE, COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mme Sophie RANVOIZE, commissaire aux comptes, a exposé les missions qui lui sont confiées auprès du District de l'Yonne et a certifié les comptes de l'exercice 2018-2019.

Aucune remarque des membres présents n'étant apportée, l'Assemblée Générale

- Adopte à la majorité le compte de résultats et le bilan d'exploitation établis au 30 juin 2019,
- Adopte à la majorité l'affectation du résultat au report à nouveau pour la somme de - 32 445.19 €.

REMISE DES RÉCOMPENSES

Madame Florence BRUNET, Secrétaire Générale et Présidente de la Commission de Féminisation du District de l'Yonne de Football a remis les fonds récoltés lors de leur action dans le cadre d'Octobre Rose, aux Docteurs CORNELIS et TCHERAKIAN représentants la Ligue contre le Cancer.

Les bénévoles de l'opération « Bénévole du mois » ont été récompensés pour leur parcours footballistique et le travail fourni chaque jour au sein de leur club.

ALLOCUTION DE MONSIEUR CHRISTIAN PERDU, REPRÉSENTANT DANIEL FONTENIAUD, PRÉSIDENT DE LA LIGUE BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

Le représentant du Président de la Ligue, Monsieur Christian PERDU, a pris la parole afin d'apporter des informations sur le fonctionnement de notre Ligue et les projets régionaux. Il remercie le passage de François RODRIGUEZ par son professionnalisme, qui nous quitte à la fin de l'année 2019, et nous fait part du travail de la ligue sur le remplacement de l'ETR d'ici le 1^{er} juillet 2020. Christian PERDU salue la démarche et le volontarisme du District de l'Yonne notamment sur la formation mais également de travailler avec la Ligue Bourgogne Franche-Comté.

ALLOCUTION DE MONSIEUR VINCENT NOLORGUES, VICE-PRÉSIDENT DE LA LIGUE DE FOOTBALL AMATEUR

Monsieur Vincent NOLORGUES remercie de l'invitation et a été ravi d'être parmi nous lors de cette assemblée générale. A travers un support, il présente le fonctionnement et les contrats d'objectif de la Ligue de Football Amateur.

CLÔTURE DE LASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'ensemble des participants ainsi que les collaborateurs, les salariés du District, les invités présents, les clubs et clôt l'Assemblée Générale à 11 h 30.

Le Président du District de L'Yonne

Christophe CAILLIET

La Secrétaire Générale

Florence BRUNET

REUNION DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2019

Présents : Mmes CHERY-FLOCH Christine, DE SINGLY Alexandra, MAISON Véronique, VILAIN Nataly, MM. MOINE Dany, MOUREY Jean.

Absences excusées : Mmes VIE Florence, ROCHE Stéphanie, PICARD Héloïse, PERCHE Anne, MM CAILLIET Christophe, PERLIN Guillaume.

Invités : M BILLOTTE Bruno

Secrétaire de séance : Mme Nataly VILAIN.

Début de séance à 18h44.

En préambule, la Présidente informe l'ensemble des membres de la commission de féminisation qu'à compter du lundi 25 novembre, une nouvelle feuille de remboursement des frais kilométriques sera mise en place au sein du District, en reprenant les kilomètres réels à savoir du domicile au siège du District ou au lieu de la manifestation.

1. Manifestations pour la saison 2020

La journée de la femme

La journée de la femme aura lieu le samedi 7 mars 2020. Le lieu n'est pas encore déterminé mais la réception se déroulera quant-à-elle dans les locaux de la Fédération du Bâtiment à Auxerre.

Le thème a été retenu : 1 licenciée doit venir avec 1 non licenciée afin de faire découvrir les différents postes possibles pour les femmes au sein d'un club.

En ce qui concerne la soirée, une invitation sera envoyée aux clubs avec un nombre limité en raison de la capacité de la salle.

2. Challenge Féminin

Le Challenge Féminin est reconduit pour la saison 2020 et ouvert à tous les clubs.

3. Prochaine réunion

Lundi 2 Décembre 2019 à 19 heures

Séance levée à 21h05.

La Présidente de la Commission

Florence BRUNET

La secrétaire de la séance

Nataly VILAIN

COMMISSION FINANCES ET PARTENARIATS

RÉUNION TÉLÉPHONIQUE DU 25 NOVEMBRE 2019

Présents : MME BRUNET Florence ; MM AMARAL Dominique, CAILLIET Christophe, SABATIER Patrick, TRINQUESSE Jean-Louis.

Relevé n°1 – Pénalités applicables

525561 - Seignelay :	13.90 €
526740 - Etivey :	25.19 €
528793 – Saints :.....	14.10 €
531720 – Etais :.....	28.13 €
533394 – Sens Eveil :	43.50 €
535671 – Chéu :.....	7.15 €
538304 – Druyes :	48.80 €
540616 – Alliance Nord :.....	10.10 €
552613 – Egriselles :.....	16.50 €
553836 – Laroche :.....	12.25 €
580427 – Saint Valérien EES :	35.25 €
581995 – Auxerre Aigles :.....	48.70 €
882493 – Senan :.....	5.20 €

Le bureau du Comité de Direction valide à l'unanimité l'imputation des pénalités ci-dessus conformément à la procédure financière actée par le Comité de Direction le 8 juillet 2019.

Le Président

Christophe CAILLIET

La Secrétaire Générale

Florence BRUNET

Présents : MM Batreau - Schminke – Rollin – Trinquesse

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 00.

1. Réclamations

Match 50536.1 du 24.11.19 Gron Véron 2 – Pont Sur Yonne Départemental 3 gr A

Réserve d'avant match du club de Pont Sur Yonne.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match du club de Pont Sur Yonne en date du 24 novembre 2019 via la messagerie officielle du club,
- en application des articles 73, 141 bis, 142, 186 et 187.1 des R.G,
- attendu qu'il est rappelé par les dispositions de l'article 142 alinéa 5 : « les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation »,
- attendu que le motif invoqué par le club de Pont Sur Yonne, à savoir « le joueur Verissimo Enzo licence 2545990071 surclassé n'est autorisé à jouer uniquement qu'en équipe première A », ne permet d'identifier précisément le grief reproché au club de Gron Véron,
- par ces motifs,
- dit la réserve d'avant match du club de Pont Sur Yonne irrecevable sur la forme (réserve insuffisamment motivée),
- attendu que le match a été arrêté à la 75^{ème} minute pour faits disciplinaires,
- transmet le dossier à la commission de discipline pour suite à donner,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Pont Sur Yonne de la somme de 32 € (confirmation de réserve).

Match 52281.1 du 23.11.19 Joigny – St Clément Onze Coupe Yonne U18

Réserve d'avant match.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match du club de St Clément Onze en date du 23 novembre 2019 via la messagerie officielle du club,
- en application des articles 141 bis, 142, 186 et 187.1 des R.G,
- attendu que la réserve d'après-match sur la FMI n'est pas conforme au règlement,
- attendu que la confirmation écrite de la réserve d'après-match est insuffisamment motivée,
- attendu qu'il est rappelé par les dispositions de l'article 142 alinéa 5 : « les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation »,
- attendu que le motif invoqué par le club de St Clément Onze, à savoir : « ces joueurs qui ont participé à une équipe supérieur évoluant en championnat national à une de ces

dates ne peuvent participer ce même jour à une rencontre régional », ne permet d'identifier précisément le grief reproché au club de Joigny,

- par ces motifs
- dit la réserve d'avant match de St Clément Onze irrecevable sur la forme (réserve insuffisamment motivée),
- confirme le résultat : Joigny = 6 / St Clément Onze = 2,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de St Clément Onze de la somme de 32 € (confirmation de réserve).

2. Forfaits

Match 50053.1 du 24.11.19 Monéteau - Charmoy Départemental 1

La commission, vu les courriels du club de Charmoy en date du 23 novembre 2019,

- prend note du forfait général de l'équipe de Charmoy en championnat Départemental 1,
- annule toutes les rencontres restant à jouer pour l'équipe de Charmoy 1 dans ce championnat,
- en application 19 – forfait du règlement des championnats seniors,
- amende 160 € au club de Charmoy.

Match 51459.1 du 24.11.19 Asquins Montillot 2 – Tanlay Départemental 4 gr C

La commission, vu le courriel du club d'Asquins Montillot 2 en date du 24 novembre 2019,

- en application de l'article 19 – forfait du règlement des championnats seniors,
- donne match perdu par forfait non déclaré à l'équipe d'Asquins Montillot 2 au bénéfice de l'équipe de Tanlay,
- score : Asquins Montillot 2 = 0 but, - 1 pt / Tanlay = 3 buts, 3 pts,
- amende 90 € au club d'Asquins Montillot.

3. Matches non joués

Match 50476.1 du 24.11.19 Chablis 2 – Varennes 2 Départemental 2 gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Chablis en date du 22.11.19, donne ce match à jouer le 19 janvier 2020.

Match 50953.1 du 24.11.19 Appoigny 2 – Aillant 2 Départemental 3 gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie d'Appoigny en date du 15.11.19, donne ce match à jouer le 19 janvier 2020.

Match 51462.1 du 24.11.19 E.C.N. 3 – Vergigny 2 Départemental 4 gr C

Demande de report de match du club de Vergigny en date du 22.11.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 26 janvier 2020. Mr Rollin n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

Match 51993.1 du 24.11.19 Malay Le Grand/Charmoy – Avallon FCO Dép féminin à 8

Courriel du club d'Avallon FCO en date du 19.11.19 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 23 février 2020, 1^{ère} date de libre.

Match 51486.1 du 16.11.19 St Florentin Portugais/Chéu - GJ de l'Armançon U18 D2 gr A

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note de la réception du rapport demandé à l'arbitre, Mr Petit Ville Sacha,
- attendu qu'aucune feuille de match n'a été réalisée (ni FMI, ni feuille de match papier),
- attendu que le club de St Florentin Portugais n'a pas transmis l'imprimé de constat d'échec FMI,
- au vu des rapports reçus,
- attendu qu'il en ressort que le match ne s'est pas déroulé suite au retard de l'équipe du GJ de l'Armançon,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de GJ de l'Armançon au bénéfice de l'équipe de St Florentin Portugais/Chéu,
- score : St Florentin Portugais/Chéu = 3 buts, 3 pts / GJ de l'Armançon = 0 but, - 1 pt,
- amende 30 € au club de St Florentin Portugais pour absence de feuille de match.

Match 51724.1 du 23.11.19 Aillant - Héry U13 Départemental 2 gr B

La commission, prend note de l'impraticabilité du terrain lors de la rencontre, donne ce match à jouer le 4 décembre 2019.

Match 51753.1 du 23.11.19 Toucy/Diges.Pourrain - Auxerre AJ 2 U13 D2 gr C

La commission, prend note de l'impraticabilité du terrain lors de la rencontre, donne ce match à jouer le 14 décembre 2019.

Match 51863.1 du 23.11.19 Mt St Sulpice - Appoigny/Fleury 2 U13 D3 gr D

Demande de report de match du club d'Appoigny en date du 23.11.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 27 novembre 2019.

Match 51836.1 du 23.11.19 Aillant 2 - St Fargeau U13 Départemental 3 gr C

Demande de report de match du club de St Fargeau en date du 23.11.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 21 décembre 2019, date limite de la 1^{ère} phase.

Match 51834.1 du 23.11.19 Auxerre Rosoirs - Charbuy U13 Départemental 3 gr C

La commission, prend note de l'impraticabilité du terrain lors de la rencontre, inverse la rencontre et donne ce match à jouer le mercredi 27 novembre 2019.

Match 51893.1 du 23.11.19 Venoy - Avallon FCO Fém 3 U13 Départemental 3 gr E

Courriel du club d'Avallon FCO en date du 22.11.19 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 14 décembre 2019.

4. Changements dates, horaires, terrains

Match 50057.1 du 08.12.19 Paron FC 2 - St Georges Départemental 1

Courriel du club de Paron en date du 26.11.19.

La commission, vu la programmation du match R1 de Paron à 14 H 30 sur le terrain d'honneur,

- confirme la programmation de ce match à 12 h 00 sur le terrain stabilisé du stade R. Treillé de Paron.

Match 50413.1 du 15.12.19 FC Gatinais – Champlost Départemental 2 gr A

Demande de report de match du club du FC Gatinais en date du 15.11.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 janvier 2020, 1^{ère} date de libre.

Match 50455.1 du 01.12.19 Avallon FCO 4 – Coulanges La Vineuse Départemental 2 gr B

La commission, vu la programmation des matchs en régional à la date du 1^{er} décembre 2019,

- donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2019 à 12 h 00 en lever de rideau des matchs régionaux, sur le terrain synthétique du stade L. Laurent d'Avallon.

Match 50482.1 du 08.12.19 Fleury La Vallée – Vergigny Départemental 2 gr B

La commission, vu le refus du club de Vergigny en date du 27.11.19, maintient ce match à sa programmation initiale le 8 décembre 2019 à 14 h 30 sur les installations de Fleury La Vallée.

Mr Rollin n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier

Match 50535.1 du 17.11.19 Malay Le Grand – Gron Véron 2 Départemental 3 gr A

Courriel du club de Malay Le Grand en date du 27.11.19

La commission reprend sa décision et donne ce match à jouer le 19 janvier 2020, 1^{ère} date de libre.

Match 50961.1 du 15.12.19 Perrigny – St Fargeau 2 Départemental 3 gr B

Demande de report de match du club de Perrigny en date du 25.11.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 janvier 2020, 1^{ère} date de libre.

Match 51385.1 du 01.12.19 Fleury La Vallée 2 – Chevannes 2 Départemental 4 gr B

Courriel du club de Fleury La Vallée en date des 25 et 26 novembre 2019 : demande de changement de terrain.

La commission, sans l'accord écrit de la mairie de Joigny pour l'utilisation du terrain synthétique, maintient ce match à sa programmation du 1^{er} décembre 2019 à 14 h 30 sur les installations de Fleury La Vallée.

Match 52002.1 du 01.12.19 St Georges – Auxerre Stade 3 Départemental féminin à 8

Courriel du club de St Georges en date du 22.11.19.

La commission, vu la programmation de trois matchs pour la journée du 1^{er} décembre 2019 et pour la préservation du terrain,

- donne ce match à jouer le 23 février 2020.

Match 51233.1 du 07.12.19 Paron FC – Joigny U18 départemental 1

Demande d'inversion de match du club de Paron en date du 12.11.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 7 décembre 2019 à 14 h 30 sur les installations du stade de la Madeleine à Joigny – terrain synthétique.

Match 51558.1 du 30.11.19 Magny - UF Tonnerrois U18 Départemental 2 gr C

Courriel du club de l'UF Tonnerrois en date du 27.11.19 concernant l'horaire du match.

La commission donne ce match à jouer le 30 novembre 2019 à 14 h 30 sur les installations de Guillon.

Match 51586.1 du 30.11.19 St Clément Onze – FC Gatinais U15 Départemental 2 gr A

Courriel du club de St Clément Onze et l'arrêté municipal de la mairie de St Clément en date du 27.11.19.

La commission donne ce match à jouer le 21 décembre 2019, date limite de la 1^{ère} phase.

Match 51588.1 du 30.11.19 St Clément Onze 2 – St Denis Les Sens U15 D2 gr A

Courriel du club de St Clément Onze et l'arrêté municipal de la mairie de St Clément en date du 27.11.19.

La commission donne ce match à jouer le 21 décembre 2019, date limite de la 1^{ère} phase.

Match 51644.1 du 30.11.19 Chablis/E.C.N – Serein AS/Vareennes U15 D2 gr C

Courriel du club de Chablis en date du 26.11.19 : changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer le 30 novembre 2019 à 14 h 30 sur les installations de Chatel Gérard.

Match 51701.1 du 30.11.19 St Denis Les Sens – Joigny U13 Départemental 2 gr A

Demande d'inversion de match du club de St Denis Les Sens en date du 25.11.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 30 novembre 2019 à 10 h 00 sur les installations du stade de La Madeleine de Joigny (terrain synthétique).

Match 51755.1 du 30.11.19 Auxerre AJ 3 – Toucy/Diges.Pourrain U13 D2 gr C

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 30 novembre 2019 à 11 h 30.

Match 51783.1 du 30.11.19 Fontaine La Gaillarde – St Sérotin/St Valérien U13 D3 gr A

Demande de report et d'inversion de match du club de Fontaine La Gaillarde en date du 26 novembre 2019.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse la rencontre et donne ce match à jouer le mercredi 11 décembre 2019 à 15 h 00 sur les installations de St Sérotin.

Match 51785.1 du 30.11.19 Cerisiers 2 – Paron FC 3 U13 Départemental 3 gr A

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 30 novembre 2019 à 10 h 00 sur le terrain synthétique du stade de Paron.

Match 51840.1 du 30.11.19 St Fargeau – Auxerre Rosoirs U13 Départemental 3 gr C

Demande de changement d'horaire du club de St Fargeau en date du 27.11.19.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match le 30 novembre 2019 à 10 h 00 sur les installations de St Fargeau.

Match 51869.1 du 30.11.19 Auxerre Sp Citoyens Fém 2 – Mt St Sulpice U13 D3 gr D

Courriel du club d'Auxerre Sp Citoyens en date du 25.11.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 4 décembre 2019.

5. Feuilles de matchs informatisées

Match 50473.1 du 24.11.19 Coulanges La Vineuse – Fleury La Vallée D2 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Coulanges La Vineuse = 1 / Fleury La Vallée = 2.

Match 51321.1 du 17.11.19 Sens Eveil – Joigny 3 Départemental 4 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le courriel du club de Joigny en date du 20.11.19,

- prend note de la réception de la FMI – transmise le 24 novembre 2019,
- enregistre le résultat : Sens Eveil = 0 / Joigny 3 = 1.

Match 51329.1 du 24.11.19 Sens Eveil – St Julien Du Sault 2 Départemental 4 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Sens Eveil = 2 / St Julien Du Sault 2 = 1.

Match 51994.1 du 24.11.19 Serein AS/Varennes – St Sauveur/Saints Dép Féminin à 8

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- demande au club de Serein AS de transmettre la FMI – via la tablette, ou la feuille de match papier et ce pour le mardi 3 décembre 2019.

Amende 46 € au club de Serein AS pour non transmission dans les délais.

6. Feuilles de pass-coaching manquantes

La commission en application de l'article 14 : feuille de match – règlement des championnats et coupes jeunes – saison 2019/2020 :

« pour les catégories U18 et U15, en complément de la FMI, la feuille de pass-coaching est à remplir et à retourner dans les 24 h de la rencontre à l'adresse spécifiée sur le document. »

La commission, vu les courriels des clubs de l'UF Tonnerrois et Courson,

- prend note de la réception des feuilles de pass-coaching qui ont été envoyées dans les délais,
- par conséquent annule les amendes comme suit :

U15 Départemental 2

- 51635.1 du 09.11.19 UF Tonnerrois - Chablis/ECN

Annule l'amende 30 € au club de l'UF Tonnerrois

- 51662.1 du 09.11.19 Courson – Auxerre Sp Citoyens
Annule l'amende 30 € au club de Courson

U18 Départemental 2

- 51656.1 du 09.11.19 UF Tonnerrois/Varennes – Appoigny/Héry
Annule l'amende 30 € au club de l'UF Tonnerrois

7. Questions diverses

Match 50112.1 du 17.11.19 Gron Véron – Cerisiers 2 Départemental 2 gr A

La commission prend note que la désignation de délégation de Mme Chéry-Floch a été annulée pour cette rencontre.

Match 50399.1 du 24.11.19 Sens Franco Portugais – Gron Véron Départemental 2 gr A

La commission prend note du rapport du délégué et de la blessure du joueur Jagla Anthony de l'équipe de Gron Véron et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

Match 50401.1 du 24.11.19 Champigny – Champlost Départemental 2 gr A

La commission, vu le courriel de l'arbitre en date du 24.11.19 et du club de Champigny en date du 25.11.19,

- prend note que le résultat a été erroné sur la FMI,
- enregistre le résultat : Champigny = 2 / Champlost = 1.

Match 51450.1 du 01.12.19 E.C.N. 3 – Tanlay Départemental 4 gr C

Courriel du club de Tanlay en date du 23.11.19 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la CDA et à la commission des délégués.

Match 51988.1 du 17.11.19 Champigny – St Georges Départemental féminin à 8

Courriel du club de St Georges en date du 24.11.19.

La commission, en application de l'article 17 – forfait du règlement du championnat féminin à 8,

- confirme le match perdu par pénalité à l'équipe de St Georges sur score acquis,
- résultat : Champigny = 5 buts, 3 pts / St Georges = 0 but, - 1 pt.

Match 51996.1 du 24.11.19 Ravières/Semur Epoisses – St Denis Les Sens Départemental 1 féminin à 8

Courriel du club de Ravières en date du 25.11.19.

La commission prend note que Mr Bouron Roger a officié comme délégué pour ce match.

ABSENCE D'ARBITRE

La commission a pris note de l'absence de l'arbitre et le transmet à la C.D.A. :

- CY U18 52281.1 du 23.11.19 Joigny – St Clément Onze (arbitre excusé).

8. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 1^{er} décembre 2019

- D4 gr B 51424.1 Chatel Censoir – Andryes : Mr Barrault Norbert
- D4 gr C 51450.1 E.C.N. 3 – Tanlay : Mme Frevillez Isabelle

9. Prochaine réunion

Mercredi 4 décembre 2019

Fin de réunion à 19 h 00.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors.»

Le Président de Commission

Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance

Pascal Rollin

Réunion électronique du 19 novembre

Présents : MM Frémion – Chevry – Deghal - El Idrissi – Musij

1. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL FUTSAL

La commission prend note des désengagements des 2 équipes suivantes :

- Champs Sur Yonne
- Fleury La Vallée

Par conséquent le championnat départemental Futsal est composé, à ce jour, de 8 équipes.

La commission informe les clubs de la refonte du calendrier avec les 8 équipes engagées en prenant compte des matchs déjà joués (14 journées au lieu de 18).

2. COUPE DE L'YONNE FUTSAL SENIORS

La commission rappelle que les équipes engagées en championnat départemental sont inscrites obligatoirement en coupe de l'Yonne futsal.

Les clubs, désirant participer à cette coupe, peuvent s'inscrire dès maintenant dans footclub. La date limite étant le 5 décembre 2019.

Les dates des tours de la coupe de l'Yonne seront déterminées suivant le nombre d'équipes engagées.

La finale départementale de la coupe de l'Yonne séniors est prévue le dimanche 2 février 2020.

Eric FREMION

Le responsable Football diversifié

BUREAU DU COMITÉ DE DIRECTION

PROCES-VERBAL ELECTRONIQUE DU 27 NOVEMBRE 2019

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mme BRUNET Florence, MM. AMARAL Dominique, SABATIER Patrick, TRINQUESSE Jean Louis.

1. Annexe 1 de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football

Le bureau du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football approuve les modifications suivantes sur les droits financiers et amendes :

- 5.08 : ajout : joueur ayant pratiqué en catégorie inférieure sans y être autorisé.

Le bureau du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football précise les articles 5.03 et 5.04 (Annexe 1).

2. Mixité et qualifications

Le bureau du Comité de Direction,

Considérant les décisions de la commission d'appel réglementaire en sa réunion du 4 novembre dernier,

Considérant les échanges avec les services juridiques de la FFF concernant l'article 155 des RG de la FFF,

- Décide de ne pas faire application du dernier paragraphe de l'article 2 des Règlements des Championnats et Coupes Jeunes du District de l'Yonne de Football concernant les équipes mixtes.
- Précise les compétitions et challenges auxquelles peuvent participer les joueuses féminines dans le District de l'Yonne de Football (ANNEXE 2)

3. Changement de gestionnaire paie

Le bureau du Comité de Direction, après présentation concernant l'offre de services, décide de confier l'assistance à la gestion sociale du District de l'Yonne de Football à la SA. ETC.

4. Fermeture des bureaux du District de l'Yonne de Football

Les bureaux du District de l'Yonne de Football seront fermés du vendredi 20 décembre au soir jusqu'au dimanche 5 janvier inclus.

5. Commission de Discipline

Le bureau du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football nomme M. Benjamin GREGOIRE, instructeur suppléant auprès de la commission de discipline.

6. Amendes

Feuilles de match ou feuilles de plateau manquantes

Le bureau du Comité de Direction, en application de l'article 10.1 de l'Annuaire du District / la feuille de match, sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.33) :

Feuilles de plateau et/ou de présences manquantes

- U7 rencontre du 05 octobre 2019 :
 - Vinneuf amende de 30 €
- U7 rencontre du 09 novembre 2019 :
 - Coulanges amende de 30 €
 - Varennes amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)

- U9 rencontre du 05 octobre 2019 :
 - Monéteau amende de 30 €
- U9 rencontre du 12 octobre 2019
 - St Julien du Sault amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)
 - St Georges amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)
- U9 rencontre du 09 novembre 2019 :
 - Gurgy amende de 30 €
 - St Bris amende de 30 €

- U11 rencontre du 05 octobre 2019 :
 - Thorigny amende de 30 €
 - GJ Sens 1 amende de 30 €
- U11 rencontre du 12 octobre 2019 :
 - Stade Auxerrois amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)

Participation de joueurs non licenciés

Le bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.08) :

Journée du 28 septembre 2019

CLUBS	CATÉGORIE	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
Coulanges	U9	CHAMBRON	Yann	Demandée le 03/10/2019	120 €
Coulanges	U9	HAMELIN	Nohan	Demandée le 03/10/2019	120 €
Coulanges	U9	HENNOQUE	Charly	Demandée le 03/10/2019	120 €

Coulanges	U9	JONGEDIJK	Jules	Demandée le 03/10/2019	120 €
Coulanges	U9	PARIS	Ilan	Demandée le 03/10/2019	120 €
Champs	U9	DALLA MUTTA	Liam	Demandée le 16/09/2019 cachet médical du 01/10/2019	120 €
Champs	U9F	VABOIS BLANDIN	Kelly	Introuvable	120 €

Journée du 5 octobre 2019

CLUBS	CATÉGORIE	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
Charbuy	U6	GUILLOUT	Aurelien	Demandée le 03/10/2019 Cachet médical du 07/10/19	120 €
GJ Sens	U6 ?	AISSANOLI	Ilyas	Introuvable	120 €
Groupement de l'Armançon	U7	BAGEGCI	Mourad	Introuvable	120 €
Bleneau Charny	U7	PERCHAT	Etan	Introuvable	120 €
Coulanges	U7 F	DUCHE	Raphaëlle	Demandée le 07/10/2019	120 €
GJ Sens	U7	CAREL	Imraan	Introuvable	120 €
Coulanges	U9	CORDET	Valentin	Demandée le 03/10/2019 cachet médical du 16/10/19	120 €
Coulanges	U9	HENNOQUE	Charly	Demandée le 03/10/2019 cachet médical du 11/10/2019	120 €
Coulanges	U10	DALPIVA	Felix	Demandée le 18/09/2019	120 €

				cachet médical du 08/10/2019	
Auxerre Rosoirs	U10	GILBERT FAFIYEBI	Boby	Demandée le 06/11/2019	120 €
FC Champs	?	FERRIER- LANDON	?	Introuvable	120 €
AS Serein	U11	CHENU	Lilian	Demandée le 04/11/2019	120 €
Aillant	U11	Aucun joueur inscrit sur feuille de plateau. Équipe ayant participé à la rencontre			120 €

Journée du 12 octobre 2019

CLUBS	CATÉGORIE	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
Coulanges	U9	CORDET	Valentin	Demandée le 03/10/2019 cachet médical du 16/10/2019	120 €
St Valérien	U9	KAUFFMAN	Enzo	Demandée le 08/10/2019 cachet médical du 14/10/2019	120 €
St Valérien	U9	SALOUM	Daoud	Introuvable	120 €
St Valérien	U9	AYROM	Anio	Introuvable	120 €
ES Charbuy	U10	DASSY	Noé	Demandée le 17/11/2019	120 €
FC Sens	?	REY	?	Introuvable	120 €

Journée du 9 novembre 2019

CLUBS	CATÉGORIE	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
Groupement de l'Armançon	U7	KOR	ZAKARYA	Introuvable	120 €
I.P. Bleneau	?	PERCHAT	Etan	Introuvable	120 €

AJA	?	MUSCARI	Enzo	Introuvable	120 €
AJA	?	KENZI	Zenaildi	Introuvable	120 €
St Bris	?	PETIT	Matheo	Introuvable	120 €
St Georges	?	RUBEN	Mathis	Introuvable	120 €
Vinneuf-Courlon	U9	BLONDELET	Ethan	Demandée le 10/11/2019	120 €
Gj Sens	?	BA	Youssef	Introuvable	120 €
Auxerre Rosoirs	U11	HENRY	Luka	Demandée le 15/11/2019	120

Absence non excusée d'équipes sur plateaux

Le bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 6.14)

Journée du 5 octobre 2019

CLUBS	CATÉGORIE	AMENDE
Gron / Véron	U9	30 €

Journée du 9 novembre 2019

CLUBS	CATÉGORIE	AMENDE
St Martin	U7	30 €

Participation en équipe supérieure ou inférieure

Le bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.08) :

Journée du 5 octobre 2019

CLUB	CATEGORIE	NOM	PRENOM	MOTIF	AMENDE
St Martin du Tetre	U11	HOULBERT	Joakim	Joueur évoluant en U12	120 €
St Martin du Tetre	U11	DUAUT	Kaïs	Joueur évoluant en U13	120 €

St Martin du Tetre	U11	DOS SANTOS	Rui	Joueur évoluant en U12	120 €
--------------------	-----	------------	-----	------------------------	-------

Journée du 12 octobre 2019

CLUB	CATEGORIE	NOM	PRENOM	MOTIF	AMENDE
St Valérien	U9	KAUFFMAN	ENZO	Joueur évoluant en U11	120 €

Journée du 9 novembre 2019

CLUB	CATEGORIE	NOM	PRENOM	MOTIF	AMENDE
St Valérien	U9	KAUFFMAN	ENZO	Joueur évoluant en U11	120 €

7. Reprises de décision du PV 138 SP 22

Courriel du club du ASF Courson les Carrières en date du 23 novembre

Après vérification, le bureau du Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir à l'amende de 30 € prévue pour ce club concernant l'envoi du formulaire du Pass-Coaching.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

Le Président du District de l'Yonne de Football

Christophe CAILLIET

La Secrétaire de séance

Florence BRUNET

[Annexe n°1](#)

[Annexe n°2](#)